



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19104316***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**22 JUL. 2019**DIVISION MONS
GreffeN° d'entreprise : **0480.667.959****Dénomination**(en entier) : **Connexcenter**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Jean Burgers 5 - 7850 Enghien****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait de résolutions écrites des actionnaires.

En application de l'article 536§1 du Code des Sociétés concernant la procédure de prise de décisions par écrit, les actionnaires prennent à l'unanimité les décisions suivantes :

L1. Les actionnaires prennent connaissance de la démission de Monsieur Peter D'hondt de son mandat d'administrateur en date du 31 décembre 2018 et lui donne décharge concernant l'exercice de son mandat.

2. Les actionnaires décident de nommer Monsieur Marcus J.A.G. Deelen, domicilié Elisabethdreef 2, 4101 KL Culmborg, Pays-Bas en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat sera exercé à titre gratuit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.

Pour autant que de besoin, les actionnaires rappellent que le conseil d'administration de la société est désormais composé de :

- Monsieur Ludovic De Crem (Administrateur Délégué)
- Monsieur Robert de Bodt
- Monsieur Marcus J.A.G. Deelen

3. Les actionnaires donnent mandat à Madame Joëlle Mauhin, de la société Black & Decker Limited BVBA, dont les bureaux sont situés à De Kleetlaan 5BC, 1831 Diegem, et à Monsieur Sylvain Casiez de la société Régie Comptabilité SPRL, dont les bureaux sont situés place Henri Berger 14, 1300 Wavre, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Sylvain Casiez
Régie Comptabilité
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).